



Communauté de Communes
du Pays de Lamastre

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13/02/2020 - A 18 HEURES DANS LES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Etaient présents :

Monsieur VALLON Jean-Paul, Président

Messieurs BARD Marc, DUHOO Olivier, CHOSSON Jacky, COUTURIER Dominique, BLANC Amédée,
vice-présidents

Mesdames COSTE Bernadette, POINT Nadine, VIGNE Marceline, TROUILLETON Isabelle et Messieurs
ASTIER Max, BOSCH Philippe, DELEVOYE Christophe, DESBOS Vincent, BRET Jean-Pierre, PEYRARD Jean-
Luc, PRIEZ Patrick.

Etaient absentes avec pouvoir :

Madame ROUMEZIN Agnès avec pouvoir à Monsieur BOSCH Philippe, Madame COURCHELLE Odile avec
pouvoir à Monsieur BRET Jean-Pierre, Madame BLANC Marie-Laure avec pouvoir à Monsieur ASTIER Max et
Madame DEMORE Josette avec pouvoir à Monsieur CHOSSON Jacky.

En application de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a
désigné Monsieur BARD Marc, secrétaire de séance

Approbation du contrat « Territoires d'Industrie » (délibération n°2020-01)

Monsieur le Président expose :

Le dispositif « Territoires d'Industrie » est un programme de reconquête industrielle initié par le Gouvernement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 18 territoires d'Industrie ont été constitués, principalement dans les villes moyennes
ou dans des territoires ruraux bien dotés en tissu industriel.

La Communauté de Communes du Pays de Lamastre fait partie du territoire « Ardèche Drôme », qui inclut
Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, la CC Drôme Sud de Provence, la CC Pays de Lamastre, la CC Porte de
DrômArdèche, la CC Rhône Crussol, la CC Val d'Ay et la CC Val'Eyrieux.

La démarche est animée localement par un binôme « Elu – Industriel » (Olivier AMRANE et Bénédicte
DURAND- Mecerlec Composites à Mauves) et fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage.

Un Contrat Territoires d'Industrie doit être signé entre les représentants locaux (binôme élu – industriel,
représentants EPCI), l'Etat et ses opérateurs (Banque des Territoires, BPI, Business France), la Région et les
partenaires concernés en lien avec le tissu industriel (consulaires etc...)

Le Contrat :

- Pose le cadre de la gouvernance de ce dispositif animé par le binôme et le Comité de Pilotage local,
- Présente les enjeux et les ambitions du Territoire
- Propose un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : Attirer, recruter, innover et simplifier.

Le projet de contrat ci-joint se décline en « fiches actions » et a été soumis en Comité de pilotage local avant d'être approuvé par la Région. Les opérations y figurant seront également présentées pour engagement aux différents financeurs ou partenaires.

La Communauté de Communes du Pays de Lamastre sera particulièrement active sur les thématiques et projets suivants :

- Développer une offre foncière et immobilière adaptée
(1 zone d'activités en projet dans le cadre du futur PLU à Lamastre)
- Accompagner la transition numérique du territoire et des entreprises
(pour une meilleure communication pour faire connaître leur savoir-faire)
- Attirer et accueillir des actifs, accompagner les entreprises pour faciliter les recrutements, pour la formation des salariés, etc...

Le projet de contrat figurant en annexe sera conclu pour une durée de 3 ans.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Communautaire d'adopter les termes de ce contrat « Territoires d'Industrie ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le projet de contrat « Territoires d'Industrie » ci-annexé,

Considérant l'intérêt que présente le plan d'actions dudit contrat en termes d'emploi et de développement économique local,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de contrat « Territoires d'Industrie » ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat dans sa version définitive et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Dépenses nouvelles 2020 (délibération n°2020-02)

En application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire que son autorisation lui est nécessaire pour pouvoir engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020.

Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, déduction faite des dépenses relatives au remboursement de la dette.

Les crédits qui seront effectivement engagés sur la base de l'autorisation sollicitée, devront obligatoirement être repris au budget primitif 2020.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les dépenses d'investissement qui pourraient être engagées début 2020 afin de ne pas prendre du retard sur certains chantiers ou pour pouvoir procéder à des acquisitions urgentes :

Dépenses d'investissement 2019 (BP+DM)	: 2 646 534.31 €
- Remboursements d'emprunts	: - 451 417.00 €

Total	: 2 195 117.31 €

Plafond des crédits autorisés par les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 :
 2 195 117.31 € *1/4 = 548 779.33 €

Liste des dépenses qui seront engagées, liquidées et mandatées avant l'adoption du budget 2020 dans la limite des sommes indiquées :

Article	Libellé	Montant TTC
2151	Travaux voirie Chemin des Egaux (Empurany)	18 264.00 €
2158	Porte Atelier gare	2 869.70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- DONNE l'autorisation à Monsieur le Président d'engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissement listées ci-dessus avant l'adoption du budget primitif 2020.

Questions diverses

Virement interne :

Monsieur le Président indique que le 24 décembre 2019, à la demande de la Trésorerie, il a décidé d'augmenter l'article 673 « Annulation Titres sur exercices antérieurs » et de diminuer l'article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » pour un montant de 136 € (somme encaissée de la MSA à tort)

Office de Tourisme Intercommunal :

Monsieur le Président informe l'assemblée de la démission de Madame Marie-Pierre BARTHELEMY et Madame Pauline ASTIER

Un appel à candidatures a été lancé et une sélection des candidats est prévue début mars.

Monsieur le Président remercie les 2 personnes pour leur très bon travail effectué.

Remerciements :

Etant la dernière réunion avant le renouvellement des conseils municipaux, Monsieur le Président a tenu à remercier l'ensemble des délégués pour ces 6 années passées à ses côtés et qui ont été riches d'enseignements.

Affiché dans les locaux de la Communauté de Communes
 Le 20 février 2020

Publié sur le site internet « lamastre.fr »

Le Président,
 Jean-Paul VALLON



